## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME SYLVIE CARREGA

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) 2016-2021 du Pays d'Aix "Mieux habiter, mieux louer" avec secteurs renforcés.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'approuver l'avenant n° 1 au PIG 2016-2019 et de proroger la durée de validité de la participation départementale sur la durée de l'avenant, soit du 27 septembre 2019 au 27 septembre 2021,
- d'autoriser le versement à la Métropole Aix-Marseille-Provence d'une subvention complémentaire de 482 000 € soit 241 000 € par an, pour accompagner la mise en œuvre des objectifs départementaux fixés dans l'avenant,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 figurant en annexe.
- d'approuver les affectations, comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame Martine VASSAL et Monsieur FERAUD ne prennent pas part au vote.

## ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée